



ARCHITECTE PAYSAGISTE – COURTIER EN PLANTES DE PEPINIERE

**TROUVER LE BON LOT POUR LE BON PRIX.
VOUS ÊTES L'EXPERT !**

→ **Commande :**

La location de végétaux est réalisable sous devis, au tarif fixe de 50,00€ par lot sur une durée inférieure ou égale à un mois.

→ **Livraison :**

Les frais de livraison sont inclus dans les frais généraux. ALT Corporation dispose des autorisations légales pour transporter des marchandises d'autres opérateurs.

Possibilité de transport avec bras grue.

→ **Clause de réserve de propriété :**

La réalisation de devis prestations de service, ventes de marchandises et produits finis est payante au prix de 70€/ devis. Ce tarif sera déduit dès versement de l'acompte.

La réalisation de plans de masse, d'exécution peut vous être réalisée après validation des devis fournitures et main d'oeuvre.

Cette réalisation est payante au prix de 70€/ devis.

Ce tarif sera déduit dès versement de l'acompte.

→ **Retour-modalités :**

Les conditions de la garantie de reprise concernant les prestations de service de ALT Corporation s'étendent sur deux ans à compter de la date de plantation. 3 ans à compter de la date d'installation de l'arrosage automatique et des paillages.

→ **Paiement :**

Les règlements concernant les prestations de service sont à adresser à ALT Corporation.

En l'absence de relations commerciales soutenues un paiement à la première commande sera demandé et la mise en place du prélèvement automatique sera systématiquement proposée (ALT Corporation).

Vous pouvez envoyer vos demandes directement sur le site internet www.entretiendejardin.com
Notre interlocuteur vous redirigera vers le paysagiste de proximité dans votre secteur.

→ **Conditions générales de ventes**

Retrouvez nos conditions générales de ventes pages suivantes.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PRÉAMBULE :

Les présentes conditions de vente, conformes aux règles professionnelles, usages nationaux et internationaux, s'appliquent expressément à défaut de conditions particulières : à toutes nos ventes.

En particulier aux ventes réalisées auprès des paysagistes, horticulteurs, collectivités, GIÉ, revendeurs, pépiniéristes et particuliers.

Le fait de passer commande implique l'acceptation des conditions de vente figurant dans le catalogue. En cas de réponse de notre société à un appel d'offre public ou privé, il pourra être dérogé aux conditions générales de vente.

PRIX :

Les prix s'entendent en euros toutes taxes comprises, hors livraison, conseils inclus. Ils ont été établis pour nos livraisons jusqu'au 31/08/2018, sauf variations et sous réserve des modifications importantes des conditions économiques.

Les prix indiqués pour les différentes qualités s'appliquent lorsqu'elles sont commandées en une seule fois et par livraison. Toutes nos conditions ne pouvant figurer sur ce document « conditions de vente » : elles seront communiquées sur simple demande. Nos livraisons sont effectuées dans le conditionnement le plus économique et écologique.

COMMANDE :

Les commandes sont exécutées dans la mesure du possible. En cas de productions déficitaires ou nulles provoquées par des perturbations atmosphériques et accidents culturels de toute nature, une réduction partielle ou totale sera appliquée à la commande. Les livraisons seront effectuées en fonction des approvisionnements et disponibilités. Aucune indemnité ne pourra en conséquence être réclamée.

À ce titre toute annulation de commande de plants à moins de 6 semaines avant livraison entraîne de plein droit une indemnité fixée à 50% de la valeur de la commande.

Les commandes étant préparées dans l'ordre d'arrivée, elles ne peuvent être conservées plus de quinze jours.

La location de végétaux se fait sous convention pour l'Atelier Paysager.

Sous devis pour l'Exploitation horticole de Saint Germain en Laye, au tarif fixe de 50,00€ par lot sur une durée inférieure ou égale à un mois.

LIVRAISON :

Nous livrons gratuitement dans un rayon de 10 Km, pour des commandes de plus de 600,00 €. Pour Paris intramuros, les commandes supérieures à 1 000,00€ sont livrées gratuitement.

Au dessous de cette somme, les frais de livraison sont calculés en fonction de l'éloignement du lieu de livraison par rapport au Lycée Agricole et Horticole et s'établiront comme suit :

- ZONE A : Rayon de 5 Km autour du Lycée : : 60,00 €
- ZONE B : Rayon de 10 Km autour du Lycée..... : 70,00 €
- ZONE C : Rayon de 15 Km autour du Lycée : 80,00 €
- ZONE D : Rayon de 20 Km autour du Lycée : 100,00 €

Pour les commandes regroupées lors d'une même livraison et dans le même quartier/ même ville : les frais de livraison sont de 40,00€ et pourront être partagés entre plusieurs clients. Les frais de livraison pour l'Atelier Paysager sont inclus dans les frais généraux.

Le déchargement s'entend au rez-de-chaussée, le chauffeur ne met pas en place les produits livrés. Toute réclamation doit être faite en présence du chauffeur. La marchandise non conforme doit être retournée immédiatement par le chauffeur. L'exploitation horticole de Saint Germain en Laye et l'Atelier Paysager n'ont pas les autorisations légales pour transporter des marchandises d'autres opérateurs, tout produit transporté doit être facturé à l'en tête de l'Agent comptable LEGTA.

CAS DE FORCE MAJEURE :

Les commandes seront exécutées sauf cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure : catastrophes naturelles, grèves, incendies et accidents.

EXPÉDITION ET RISQUES :

Les livraisons sont effectuées en fonction des disponibilités ; elles peuvent être totales ou partielles.

La livraison ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de l'ensemble de ses obligations envers la société, quelle qu'en soit la cause. Nos marchandises sont vendues au départ de l'établissement, frais de port et d'emballages en sus. Elles voyagent aux risques et périls du destinataire, quel que soit le mode de transport, facturé ou Franco. Nos marchandises sont soigneusement examinées avant l'emballage.

PRÉCAUTIONS À LA RÉCEPTION :

- Détailler et vérifier le contenu de l'envoi avant de décharger par le livreur, surtout quand il s'agit de caissettes et jeunes plants.
- Inscrire des réserves motivées sur le bordereau de livraison, avarie, perte, manquant ou retard, etc.

Ces réserves doivent être confirmées dans les 12 heures ouvrées par mail ou téléphone, afin d'obtenir un dédommagement, avec un double adressé à notre société.

Nous restons à votre disposition, pour répondre à vos réclamations.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE :

Toutes nos ventes sont faites aux conditions énoncées ci-dessus et le fait de nous passer commande implique votre acceptation. Toute difficulté, pour quelque cause que ce soit, sera jugée par les tribunaux de Versailles pour l'Exploitation Horticole et l'Atelier Paysager de Saint Germain en Laye. Nous disposons de services de recouvrement et juridique soutenus par l'UNEP, la SNHF ainsi que le ministère de l'Agriculture.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :

Nous nous réservons la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix. Cela concerne les clients particuliers uniquement. La réalisation de devis de la part de l'exploitation horticole de Saint-Germain-en-Laye concernant les fournitures horticoles.

La réalisation de nos devis est payante au prix de 70€/ devis. Ce tarif sera déduit dès l'achat des fournitures sur l'exploitation.

La réalisation de devis de la part de l'Atelier Paysager de Saint-Germain-en-Laye est incluse dans les frais généraux, sans remise des documents supports aux clients.

A noter que pour toute commande de végétaux de pépinière supérieure à 3 000€ HT, une analyse de sol devra être réalisé par le client.

CONSEILS CULTURAUX :

Les résultats obtenus ne dépendent pas uniquement de la variété et de la technique de multiplication, mais aussi des facteurs difficiles et impossibles à apprécier ou à prévoir et pouvant varier notamment selon les régions, l'environnement, les conditions agronomiques et atmosphériques, les techniciens et opérations culturales, les conseils et suggestions ne sont proposés qu'à titre purement indicatif et ne sauraient par conséquent comporter une garantie de récolte.

Il dépend donc de l'acheteur de suivre les recommandations du vendeur afin d'assurer le suivi technique.

Aucune contestation concernant l'authenticité des variétés ne pourra être faite passée la garantie de reprise, à partir du jour de livraison.

DÉLAIS DE RÉCLAMATION :

Toute réclamation portant sur l'aspect extérieur et la pureté spécifique devra être faite dans les 10 jours ouvrés suivant l'arrivée de la marchandise. De même celles portant sur la faculté germinative des semis gazon et prairie fleurie devront être faites dans les 50 jours suivant l'arrivée de la marchandise.

Les réalisations de l'Atelier paysager sont assurées jusqu'à la première tonte pour le gazon par semis ou plaquage.

Les réclamations portant sur l'authenticité, la pureté variétale devront être faites dans les délais normaux de semis et contrôle (deux semaines) faisant immédiatement suite à la date de livraison.

C'est-à-dire une semaine. Pour les caissettes et jeunes plants, les marchandises peuvent être agréées à la réception et les réclamations sont à nous communiquer dans les 12 heures. Passés ces délais, les envois seront considérés comme acceptés et ne pourront en aucun cas être ni repris, ni échangés.

RETOUR-MODALITÉS :

Tout retour de produits doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acheteur.

Les conditions de garantie concernant les produits de la pépinière de l'exploitation horticole de Saint-Germain-en-Laye s'étendent jusqu'au 1er Juin de l'année suivant l'achat.

L'Atelier Paysager s'engage sur an à compter de la date de plantation quel que soient les modes d'installation.

Toute demande de retour devra être faite dans un délai de 3 jours après l'expédition. Seules les marchandises retournées en emballage d'origine intacte feront l'objet d'un avoir n'excédant cependant pas la valeur facturée. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition de l'acquéreur et ne donnera lieu à l'établissement d'aucun avoir. Les frais de transport, aller comme retour, et risques sont toujours à la charge de l'acquéreur. Un avoir est remboursable en marchandise équivalente uniquement. Sa validité est basée sur une durée limitée dans le temps, 100% pendant trois mois.

RÉCLAMATIONS :

Par égard à la nature des produits vendus, notre responsabilité en cas d'erreurs reconnues et établies, ne pourra en aucun cas dépasser le montant total de la fourniture de l'article livré. Y compris les frais justifiés résultant du retour des marchandises.

En particulier en matière d'authenticité, de pureté variétale et spécifique, faculté germinative, résistance aux souches et maladies inconnues. Les couleurs, nuances et cycles de végétation sont donnés à titre indicatif et non contractuel.

PAIEMENTS :

Les règlements concernant les fournitures horticoles et la main d'oeuvre de l'Atelier Paysager sont à adresser à l'Agent comptable LEGTA.

Nos conditions de paiement s'étalent habituellement à 30 jours. Cependant, en cas de problèmes de règlement, nous pourrions être conduits à prévoir des règlements soit comptant, soit à échéances réduites. Pour toute commande sur devis validé, un acompte de 30% est exigé sur les fournitures horticoles. 50% d'acompte sur la main d'oeuvre.

L'acceptation de traites peut être demandée à l'acheteur dès réception de la facture. Elle n'a pour effet de déroger aux présentes modalités de paiement. Le refus d'acceptation après livraison entraînera pour l'acheteur l'application du paiement comptant du prix, frais et agios.

En cas de dépassement d'échéance figurant sur la facture : il sera décompté des agios sur la base du taux d'intérêt légal majoré de la Banque Centrale Européenne de 10 points.

Ou bien 40% d'indemnité forfaitaire si le règlement dépasse de six mois

l'émission de la facture.

Les clients qui ne respectent pas les délais de règlement prévus ou qui ont fait l'objet par le passé d'une procédure de recouvrement ne seront alors livrés, après solde de leur compte, que contre le versement à la commande de 50% du montant.

En cas de règlement anticipé, aucun acompte ne pourra être déduit du montant de la facture.

En cas de règlement différé, constitue un règlement non pas la simple remise d'un chèque mais le règlement à l'échéance prévue. Les frais bancaires et de recouvrement résultant d'une prolongation d'échéance sont à la charge du client.

Le non-paiement de nos factures entraînera de lui-même une mise en demeure.

L'Exploitation horticole de Saint Germain en Laye ainsi que l'Atelier Paysager se réservent le droit de refuser le règlement par chèque d'un client en cas de chèque impayé antérieurement. L'Atelier Paysager se réserve le droit d'accepter la mensualité des règlements qu'après étude de l'historique client et peut être suspendue à tout moment.

Le forfait pour chaque rempotage inclus le terreau et la main d'oeuvre sur la base de 0.50€ / litre de terreau.

NOS PRODUITS :

Nous sélectionnons tous nos produits : substrats, fleurs, végétaux de pépinière, bois, fruits et légumes.

Nos critères sont :

- Durabilité
- Certification environnementale
- Bon état sanitaire
- Production locale

PARTENAIRES :

Nous travaillons régulièrement avec des organismes scientifiques, techniques et économiques tels que :

- GIE pépinières franciliennes
- UNEP IDF
- AREXHOR
- SNHF
- SRH
- Chambre d'Agriculture Ile de France
- Cercle Interprofessionnel Ile de France

Ces appuis nous permettent ainsi de vous certifier une qualité de travail : de par leur présence à plusieurs échelles, et d'autre part, par un diagnostic immédiat en cas de problèmes.

Ce sont pour ces raisons que nous réalisons chaque année une enquête de satisfaction.

GARANTIE DE REPRISE

La reprise des végétaux de pépinières fournis dépendant des soins donnés à l'arrivée, de la préparation du sol, des circonstances de l'exécution, de la plantation, de son suivi pendant la première année ainsi que de nombreux autres facteurs qui échappent à notre contrôle, nous ne pouvons en aucun cas assumer de garantie totale de reprise.

Toutefois, nous acceptons de prendre en compte certaines réclamations en cas de non reprise des végétaux fournis si celle-ci établit notre responsabilité.

Dans ce cas, **toute réclamation devra être effectuée auprès du Technicien, responsable de la pépinière et ce, avant le 1er Juin suivant la date d'achat.**

Notre garantie se limitera alors au remplacement du végétal non repris par un article de même force ou, en cas de non disponibilité par un article de valeur équivalente lors de la campagne de vente de Pépinière suivante.

Aucun remboursement ne pourra être effectué.

En aucun cas cette garantie de reprise ne pourra dépasser 20 % du montant total de la commande passée ; une perte plus importante ne pouvant s'expliquer que par des erreurs de plantation ou un mauvais entretien.

Pour bénéficier de cette garantie, il sera nécessaire :

- de présenter un justificatif de l'achat et de son règlement en totalité.
- d'avoir respecté scrupuleusement nos conseils de plantation figurant dans ce catalogue.
- de rapporter la plante défectueuse (sauf accord avec le vendeur) pour constat de visu.

GARANTIE D'AUTHENTICITÉ

Aucune contestation concernant l'authenticité des variétés ne pourra être faite passé un délai d'un an à compter du jour de livraison ou d'achat sur notre point de vente.

Cette garantie est dans ce cas limitée au choix du vendeur soit au remplacement de l'article dans la force fournie, soit à l'établissement d'un avoir pour le montant facturé lors de la commande à l'exclusion de tout dommage et intérêts et autres indemnités.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Les Serres des Princesses se réservent la propriété des marchandises fournies ou livrées jusqu'au paiement intégral de celles-ci, conformément à la Loi du 12 Mai 1980 sur le transfert de marchandises vendues et non payées.

Nonobstant la réserve de propriété, l'acheteur supporte la charge des risques en cas de perte ou de destruction survenue entre la livraison et le complet règlement de la marchandise.